PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Langon
Pôle réglementation

Arrêté fixant la liste des candidats à l'occasion des deux tours de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale du 24 mars et 31 mars 2024 dans la commune de COIMERES

Le sous-préfet de l'arrondissement de LANGON

Vu le code électoral et notamment ses articles L.247, L.255-4 et L.256 ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 en portant application ;

Vu l'arrêté du 09 février 2024 portant convocation des électeurs pour procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune de COIMERES ;

Sur proposition du sous-préfet de Langon ;

ARRÊTE

Article premier : la liste de candidats pour les deux tours de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de COIMERES est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 2: la sous-préfecture de l'arrondissement de Langon et le maire de la commune de COIMERES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché en mairie dès réception.

Langon, le 07 mars 2024
Le sous-préfet,
Vincent FERRIER

19 cours des fossès
CS 50020 – 33213 Langon Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

Annexe : ÉLECTION PARTIELLE INTÉGRALE COIMERES			
	NOM du CANDIDAT	PRÉNOM du CANDIDAT	Candidat au conseil communautaire
Rang	COIMERES C'EST VOUS		
1	DECOUCHE	CHRISTIAN	
2	SÉBASTIEN	TEDY	
3	DOUCET	PHILIPPE	
4	PEREIRA	CATHERINE	
5	MAURIAC	REGIS	X
6	DELAS	PATRICIA	
7	DA SILVA PEREIRA	CARLOS	
8	GANS	ESTELLE	X
9	PANNUTI	ROBERT	
10	RITTORI	MATHILDE	
11	GRENIER	PIERRE	
12	CORRADI	SANDRINE	
13	MULLER	TONY	
14	DUFRESNE	SANDRA	
15	LARROZE	Alain	